



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/03/2026**

N° 2026-031

| Nombre de Membres | |
|--------------------|-----------|
| Effectif légal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Présents | 15 |
| Pouvoirs | 0 |
| Suffrages exprimés | 15 |

| | |
|--------------------------|-----------|
| Vote pour | 15 |
| Vote contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, se sont réunis en séance d'installation du conseil municipal à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 16/03/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**SICTIAM
Désignation des délégués**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-7-I et L. 2122-7

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM)

Vu les statuts du SICTIAM fixant le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commune de Le Broc,

Considérant l'adhésion de notre commune au SICTIAM

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, décide à la majorité

DE DESIGNER en tant que délégué titulaire du SICTIAM

- Daniel YACOUB

DE DESIGNER en tant que délégué suppléant du SICTIAM

- Philippe HEURA

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise au SICTIAM

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

